



## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**COMITE SYNDICAL du 15 février 2024**

Le Président : René LEMERLE



# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Notre Syndicat s'étend sur 44 communes et on constate, pour 2023, un léger ralentissement des demandes de branchements neufs, ce qui confirme les impressions ressenties au sein des communes (baisse des demandes de Permis de Construire baisser. Cela est la conséquence de la situation économique de notre pays, mais aussi celles de la mise en place des PLUI et bientôt de l'arrivée du nouveau SCOT.

Les propos du préfet en décembre devant les présidents des intercommunalités m'interrogent et m'inquiètent fortement quant à l'avenir des syndicats, il a clairement déclaré que pour lui les syndicats devraient disparaître au profit de l'intercommunalité.

En 2024, nous allons créer 2 nouveaux budgets :

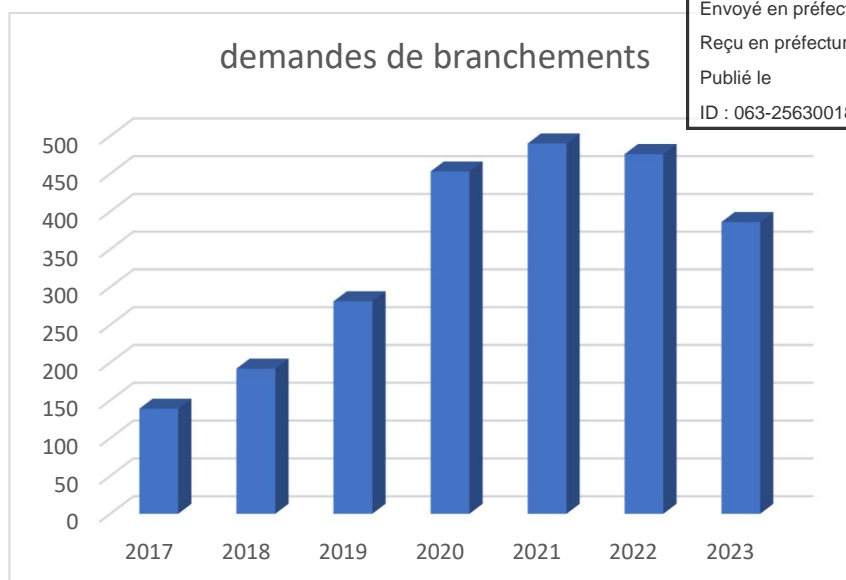
- un pour l'assainissement collectif,
- un autre pour l'électricité,

avec toutes les conséquences que vont apporter ces nouveaux budgets.

Regardons à l'aide du tableau ci-dessous la composition démographique de notre syndicat et son évolution.

Comparatif de l'évolution démographique dans les différentes EPCI Agglo ou Métropole depuis 2015							
	2015	2020	2021	2022	Evolution 2020/2021	Evolution 2021/2022	
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	9263	9954	10107	10266	7,46%	1,57%	
COM.COM. BILLOM COM.	19636	20260	20491	20454	3,18%	-0,18%	(Entrée SJDC en 2020)
CLERMONT AUVERGNE METROPO	48097	49882	51174	51546	3,71%	0,73%	
ENTRE DORE ET ALLIER	5838	6108	6230	6311	4,62%	1,30%	
PLAINE LIMAGNE	7087	7586	7600	7628	7,04%	0,37%	
	<b>89921</b>	<b>93790</b>	<b>95602</b>	<b>96205</b>	4,30%	0,63%	

On constate que grâce à l'évolution démographique sur notre territoire, le Syndicat maintient un volume de consommation d'eau. Pourtant, les ménages consomment de moins en moins d'eau en moyenne. Nous constatons une baisse réelle de la consommation par ménage. Cette baisse était compensée en partie par la démographie. Depuis l'an dernier on constate un fléchissement qui se traduit par une baisse des demandes de branchements (386 en 2023 contre 476 en 2022). Nous avons environ 500 abonnés supplémentaires ce qui porte notre nombre d'abonnés tout près des 48 500 fin 2023.



Les interrogations restent entières sur l'avenir de cette tendance. Sera-t-elle constante ? La situation économique empêche beaucoup de nouvelles constructions. Espérons que des jours meilleurs se profilent à l'horizon.

Ci-dessous, vous trouverez un tableau reprenant les comptes administratifs depuis 2015. Cela donne une image de nos capacités de financement, et permet de suivre l'évolution du syndicat en exploitation et en investissement.

#### SUIVI DES COMPTES ADMINISTRATIFS DEPUIS 2015

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>BP EAU SECTION EXPLOITATION</b>									
DEPENSES	3 118 771,00 €	1 747 462,69 €	2 569 837,99 €	959 652,07 €	2 732 751,74 €	789 033,32 €	3 055 070,23 €	2 765 456,69 €	1 726 444,92 €
RECETTES	2 968 985,62 €	8 437 309,99 €	2 938 253,82 €	4 921 674,38 €	5 609 435,33 €	5 000 640,84 €	4 896 520,23 €	4 364 715,70 €	4 558 959,16 €
RESULTATS N	-149 785,38 €	6 689 847,30 €	368 415,83 €	3 962 022,31 €	2 876 683,59 €	4 211 607,52 €	1 841 450,00 €	1 599 259,01 €	2 832 514,24 €
REPORT ANTERIEUR	233 025,99 €	83 240,61 €	6 014 313,86 €	1 138 353,93 €	1 011 636,61 €	1 800 839,19 €	4 471 722,91 €	3 010 021,42 €	1 354 793,87 €
EXCEDENT CUMULE	83 240,61 €	6 773 087,91 €	6 382 729,69 €	5 100 376,24 €	3 888 320,20 €	6 012 446,71 €	6 313 172,91 €	4 609 280,43 €	4 187 308,11 €
							PROVISIONS Usine de reminéralisation	2 000 000,00 €	1 000 000,00 €
<b>BP EAU SECTION INVESTISSEMENTS</b>									
DEPENSES	647 284,76 €	1 457 853,08 €	3 268 236,86 €	3 929 904,25 €	4 829 646,37 €	5 402 718,88 €	5 093 093,11 €	6 491 489,85 €	7 186 055,35 €
RECETTES	532 715,03 €	236 315,25 €	1 470 916,35 €	6 187 515,16 €	6 046 574,81 €	5 365 615,13 €	4 457 005,16 €	5 605 943,16 €	5 599 355,78 €
RESULTATS N	-114 569,73 €	-1 221 537,83 €	-1 797 320,51 €	2 257 610,91 €	1 216 928,44 €	-37 103,75 €	-636 087,95 €	-885 546,69 €	-1 586 699,57 €
REPORT ANTERIEUR	577 333,51 €	462 763,78 €	-758 774,05 €	-2 556 094,56 €	-298 483,65 €	918 444,79 €	881 341,04 €	245 253,09 €	-635 000,21 €
RESULTATS CUMULE	462 763,78 €	-758 774,05 €	-2 556 094,56 €	-298 483,65 €	918 444,79 €	881 341,04 €	245 253,09 €	-640 293,60 €	-2 221 699,78 €
<b>BP EAU RESTES A REALISER</b>									
DEPENSES	0,00 €	0,00 €	3 492 036,20 €	5 143 492,18 €	6 056 218,65 €	3 531 060,06 €	4 080 267,46 €	2 844 640,42 €	2 021 821,75 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	803 755,00 €	1 353 236,20 €	3 050 292,86 €	1 108 995,22 €	531 862,88 €	220 711,94 €	169 111,94 €
RESULTATS	0,00 €	0,00 €	-2 688 281,20 €	-3 790 255,98 €	-3 005 925,79 €	-2 422 064,84 €	-3 548 404,58 €	-2 623 928,48 €	-1 852 709,81 €
GAINS PAR ANNEES SANS RaR	-264 355,11 €	5 468 309,47 €	-1 428 904,68 €	6 219 633,22 €	4 093 612,03 €	4 174 503,77 €	1 205 362,05 €	713 712,32 €	1 245 814,67 €
RESULTATS N AVEC RaR	-264 355,11 €	5 468 309,47 €	-4 117 185,88 €	2 429 377,24 €	1 087 686,24 €	1 752 438,93 €	-2 343 042,53 €	-1 910 216,16 €	-606 895,14 €
RESULTATS ANNUELS CUMULE	546 004,39 €	6 014 313,86 €	1 138 353,93 €	1 011 636,61 €	1 800 839,20 €	4 471 722,91 €	3 010 021,42 €	1 345 058,35 €	112 898,52 €

Bien sûr, à ce jour, les chiffres sont encore provisoires, mais on peut dire que nous nous approchons de la réalité. Le compte administratif 2023 sera voté dans un mois et il devrait s'approcher de tous ces chiffres. Cela nous permet de vérifier si nous maintenons bien le cap de nos orientations pour 2024, mais aussi pour l'horizon 2026.

## Section d'EXPLOITATION

« [L'eau doit servir à l'eau](#) » : Cette maxime explique le fonctionnement d'un syndicat d'eau. Le prix du mètre cube doit être fixé en fonction des besoins du syndicat. Nous devons chiffrer toutes les dépenses nécessaires à notre fonctionnement et à nos investissements. En fonction de cette enveloppe, nous devons ramener ces dépenses à un coût par mètre cube. L'exercice reste périlleux car il faut tenir compte de plusieurs paramètres.

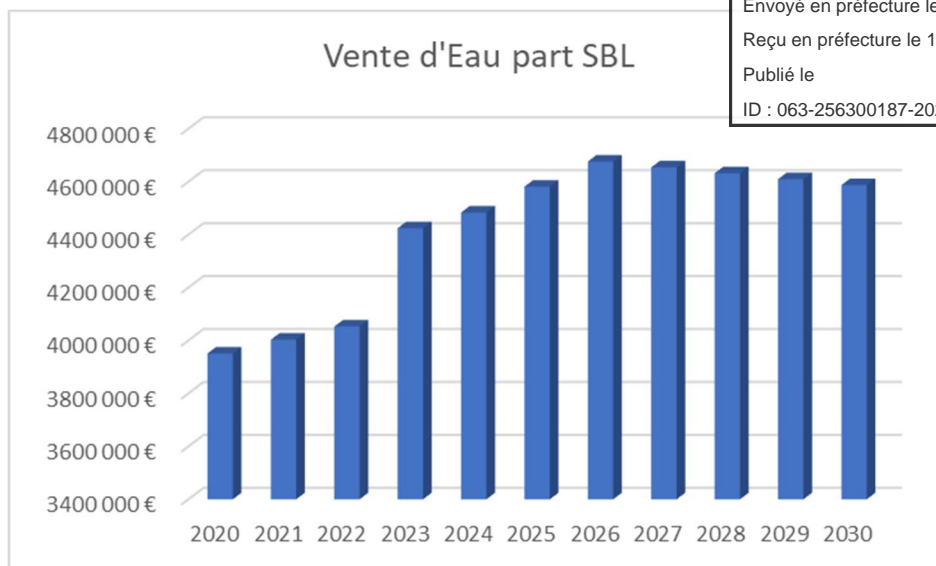
Pour les travaux, le remplacement de canalisations ou les travaux de génie civil peuvent s'anticiper. En revanche, certaines dépenses sont plus aléatoires, et ne sont pas encore connues lors de l'élaboration du budget. C'est pour cela que l'on sous-évalue toujours les recettes et que l'on surévalue les dépenses.

En fonction de cela, on peut estimer le coût de fonctionnement à environ 50 € par abonnés, ce qui correspond au prix de l'abonnement (on sera à 50.50 € HT au 01-01-2024). Que l'on soit un « gros » ou un « petit » consommateur les coûts pour distribuer l'eau est le même.

### LES RECETTES : NOS PRODUITS, NOS TARIFS :

Pour nos produits, la recette principale est la vente d'eau. A ce jour, nous avons juste une estimation du volume produit en 2023 qui se situerait aux environs de 5 644 855 m<sup>3</sup>, bien en dessous de la barre des 6 millions de m<sup>3</sup>.

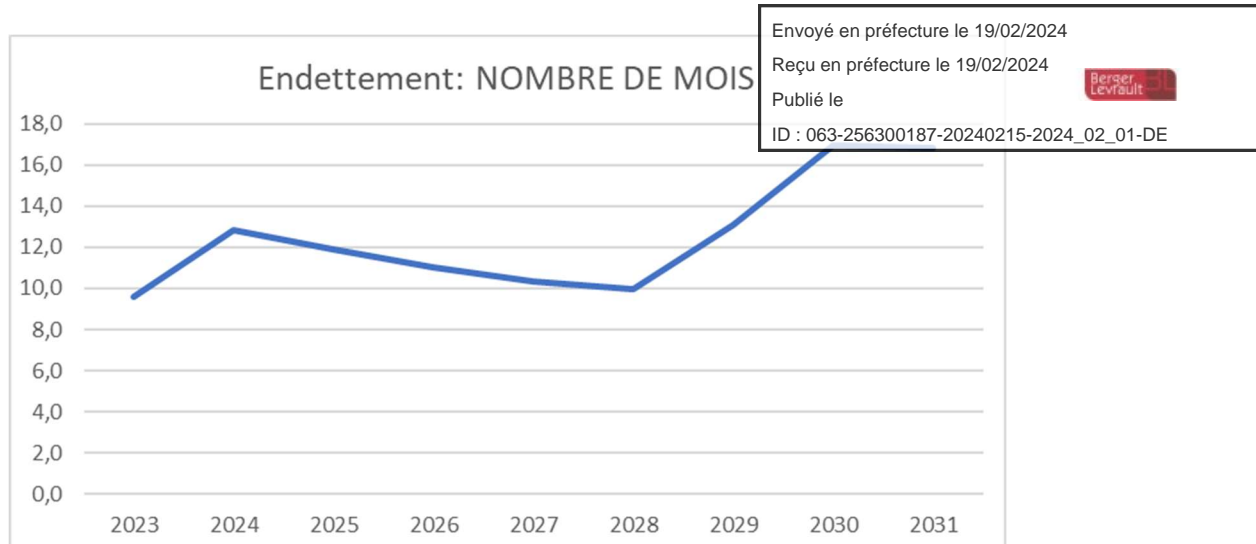
Nous aurons le volume de m<sup>3</sup> vendus en 2023 dans quelques jours, mais nous avons déjà une estimation assez fine de l'année, au regard des mètres cubes vendus mensuellement. La consommation se situerait autour de 4 270 000 m<sup>3</sup>.



Si on regarde ce graphique de vente d'eau, on constate que le prix fixé en décembre 2022 a un impact non négligeable sur nos recettes de 2023. Mais c'est essentiellement dû à l'effet du volume.

En 2024, le prix du m<sup>3</sup> sera en augmentation de 2 centimes d'euros TTC soit 2.40 € par an pour une facture de 120m<sup>3</sup>. L'augmentation pour les usagers sera de 0.2€ par mois. Le prix du m<sup>3</sup> sera de 2.00 € HT soit 2.40 € TTC (avec la TVA et les taxes de l'Agence de l'Eau). Pour mémoire, je vous rappellerai qu'en 2015, le prix du m<sup>3</sup> était de 3.742 € et l'euro de 2015 valait bien plus que celui d'aujourd'hui. Les usagers du SBL payaient à l'époque des factures d'eau de 449.04 € pour 120m<sup>3</sup>. Aujourd'hui, ils ne paient plus que 288.20 €. Je ne comprends pas cet acharnement des médias à dire que l'eau est chère. Que fait-on avec 2.4 € ? Au syndicat de Basse Limagne vous avez 1000 litres d'eau potable qui arrivent à votre robinet.

Cela étant dit, il faut bien constater que notre consommation d'eau va continuer de baisser ce qui va engendrer une baisse de nos recettes. Pour combler ce déficit, il faut imaginer d'autres leviers, plutôt que d'utiliser l'augmentation systématique du prix de l'eau. Nous proposons la suppression de la TVA sur les factures d'eau, nous proposons aussi à l'Etat qu'il intervienne auprès des Agences de l'Eau pour que ces dernières subventionnent aussi le remplacement des canalisations comme le fait le Conseil Départemental qui a encore augmenté sa participation de 50%. L'Agence de l'Eau encaisse plus de 1.2 millions d'euros par an de la part des abonnés de Basse Limagne. Depuis 2020, le syndicat n'a pas été éligible à la moindre subvention. Cela doit changer... Autre solution, pour ne pas impacter nos fonds propres et nos investissements : il devient nécessaire d'envisager le recours à l'emprunt pour des investissements à longs termes qui peuvent se transmettre de générations en générations. C'est le cas de nos réservoirs, qui ont pour la plupart été construits dans les années 1950-1970. Je proposerai au comité un emprunt d'équilibre de l'ordre de 1 500 000 € pour la réhabilitation de nos réservoirs de tête avec un étalement sur deux exercices comptables 2024 et 2025, (ce qui nous permettra peut-être de ne pas avoir à le débloquer).



Si on regarde le graphique de notre taux d'endettement on constate que cela ne mettra pas en péril notre syndicat. Actuellement, il nous faut 9.6 mois pour rembourser notre dette.

Pour être au plus près de la réalité, nous avons même intégré dans cette simulation à partir de l'année 2028, les conséquences de la DUP d'ARGNAT (Commune de Sayat). Il faudrait dans les années 2028 à 2030 réaliser une usine de reminéralisation demandée par l'ARS et validée par un arrêté du préfet. Cette opération devrait se situer aux environs de 6 à 7 millions d'euros. Nous avons pour cela provisionné dans les années 2021 et 2022 trois millions d'euros. Mais il faudrait emprunter près de 4.5 millions d'euros manquant. Avec cet emprunt supplémentaire, nous serions à 16.8 mois pour les délais de remboursement des emprunts en 2029, ce qui est encore très acceptable aux vues de nos recettes.

Nous aurons cette année une subvention de l'Agence de l'Eau au titre de la convention que nous avons avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour la plantation de haies à Pont du Château sur nos AAC (Aire d'Alimentation des Captages).

Pour le contrat territorial, c'est le calme plat : plus aucunes nouvelles, ni de l'état ni de la Chambre d'agriculture. On verra... Nous prendrons une décision modificative s'il y a des avancées dans ce dossier.

Quelques recettes complémentaires viennent s'ajouter, telles que la vente d'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore, et au syndicat de Sioule et Morge.

Lors du Comité Syndical du 16 décembre 2022, nous avons fixé nos tarifs de l'eau jusqu'en 2026, et pris acte des tarifs de notre exploitant. La renégociation de notre contrat nous a permis de limiter la hausse pour nos usagers, mais le gain espéré pour le SBL n'a pas eu lieu. La baisse des consommations est évidente et elle est nécessaire aux vues des ressources. Nous avons eu environ 35 000 m<sup>3</sup> de moins en 2023, et nous avons fait une simulation de nos recettes avec une baisse de 1.79% correspondant à la donnée prise en compte pour l'avenant de notre CEP. Ces projections représentent une baisse de plus de 500 000 m<sup>3</sup> de nos consommations.

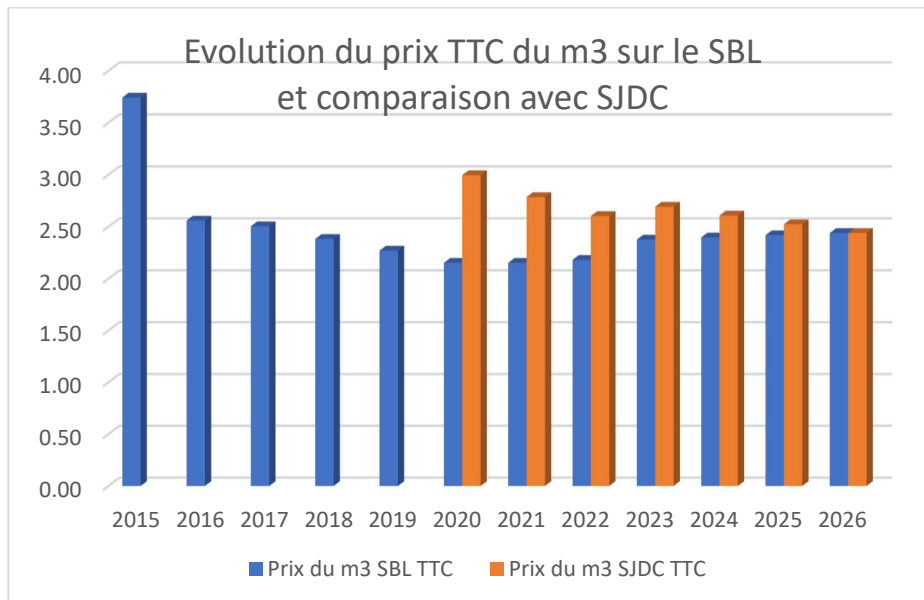
On serait en 2030 à 3 750 000 m3 pour 50 000 abonnés moyenne de 75 m3 (gros consommateurs inclus).

Nous nous devons de prendre en compte le maximum de ces paramètres. Dans ce domaine, la situation économique actuelle doit nous amener à la plus grande prudence. Quand on regarde autour de nous, on voit que les tarifs sont en augmentation partout **où l'on pratique une politique d'investissements**. Nous avons fait un choix concernant notre prix de l'eau, nous devons tout mettre en œuvre pour y arriver.

Le taux de remplacement des canalisations à 1%, le remplacement des branchements à 1.5%, l'entretien de nos réservoirs et châteaux d'eau à 2% et nos stations à 3% sera respecté sur notre budget 2024. Nous aurons, si cela devient nécessaire, ce levier pour baisser nos tarifs. Mais avant cela, il faudra bien mettre à plat toutes les composantes du prix du mètre cube pour bien comparer les situations de chacun.

Notre projection est établie à partir d'un taux de renouvellement de canalisations fixé à 1% (soit près de 13 km/an). Ce paramètre est très ambitieux et a une incidence importante sur le prix du mètre cube. Il faut savoir que pour un taux de remplacement de 1,0 %, le coût supplémentaire du m3 est de l'ordre de 64 cts. Ceci est un élément qui explique les différences de prix du m3 entre les différents syndicats. Il est facile de baisser le prix du mètre cube si on ne fait pas ou peu de renouvellement. C'est la raison essentielle qui nous a amené à vous proposer une augmentation des tarifs avec une projection jusqu'en 2026.

En 2024, afin de retrouver un programme de travaux équilibré entre canalisations et réhabilitation des ouvrages, nous devons situer notre taux de renouvellement à 1 %. Vous trouverez en investissements les tableaux des travaux réalisés par année par communes et par communauté de communes.



Le graphique ci-dessus donne l'évolution du prix du m3 TTC proposé sur le mandat avec un prix identique en 2026 pour tous les usagers du SBL, y compris les usagers de Saint Julien de Coppel. En fonction des bases connues à ce jour, nous devrions être à 2,46€ TTC le m3 en 2026.



# LES DEPENSES : NOS CHARGES

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

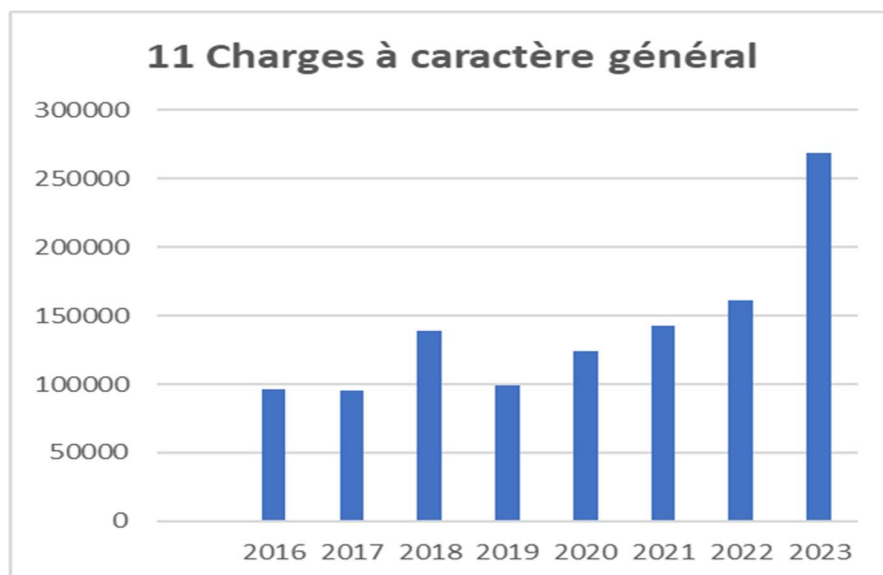
Berger  
Levrault

ID : 063-256300187-20240215-2024\_02\_01-DE

Au regard de cet histogramme, on remarque une maîtrise des charges courantes sur nos dépenses. Nous y reviendrons chapitre par chapitre pour vous donner tous les éléments nécessaires au suivi de notre syndicat.

## CHARGES GENERALES :

Au niveau des charges générales, rien de particulier. En 2022, nous étions à 161 K€. On note une augmentation en 2023, due essentiellement au paiement par le syndicat des achats d'eau que la SEMERAP n'a pas fait auprès de SUEZ et de RLV. Cette dépense a été intégrée dans le nouveau CEP que nous avons renégocié. Il y a eu aussi des dépenses dues au contrat territorial (en véhicule, assurances, locaux etc.). En 2024, ces charges se situeront autour de 180 K€.



## CHARGES DE PERSONNEL :

Au niveau des charges de personnel, en 2023 nous étions à 250K€. Pour 2024, il faudra définir notre stratégie sur les effectifs, du fait de la prise de compétence Assainissement Collectif.

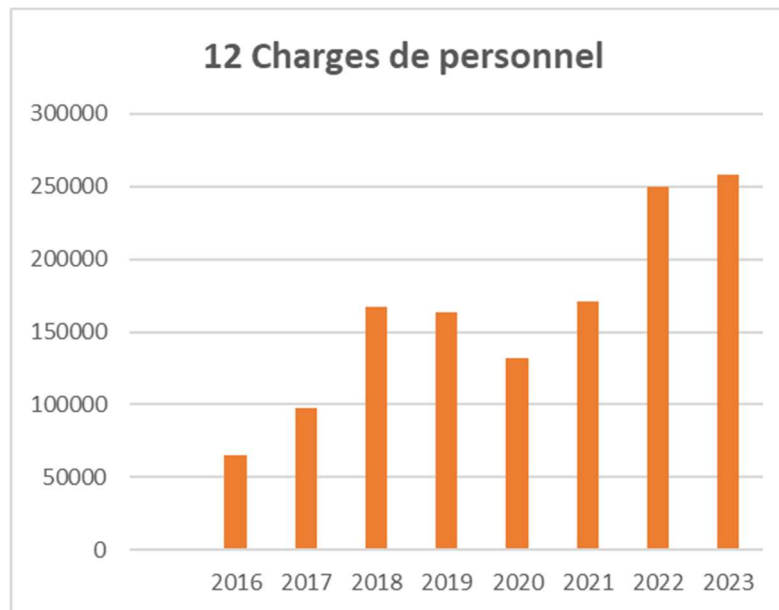
Au niveau personnel, la structure devra continuer d'évoluer au début 2024. On a déjà l'intégration de Maringues et la demande de Lempty concernant la prise de compétence de l'assainissement collectif, ce qui va entraîner du travail supplémentaire pour nos agents. Et je me réjouis de voir que notre stratégie soit bien prise en compte par nos communes.

Les premiers éléments de nos différentes analyses montrent l'intérêt de ce montage et prouvent que les gains engendrés sont très significatifs. Vous trouverez ci-dessous une estimation des gains financiers réalisés à la suite de notre choix d'exécuter une partie de notre maîtrise d'œuvre en interne.

En 2023, le Syndicat de la Basse-Limagne a réalisé le renouvellement de 16593 mètres de canalisation et fait le remplacement de 624 branchements, représentant 42 opérations pour un montant de travaux de 5 392 867.41 €. En appliquant le taux des maîtrises d'œuvre externes, on peut estimer un gain de plus de 350 000€ sur la maîtrise d'œuvre. Pour votre information, en 2022, nous avons réalisé près de 16580 mètres de canalisation et fait le remplacement de 730 branchements pour un montant de travaux de 5 242 727.15 €. En 2023, on a maintenu le cap. Cela se ressent sur notre taux de remplacement qui sur les 5 dernières années se situe à 1.1 %, contre 0.58% au niveau départemental.



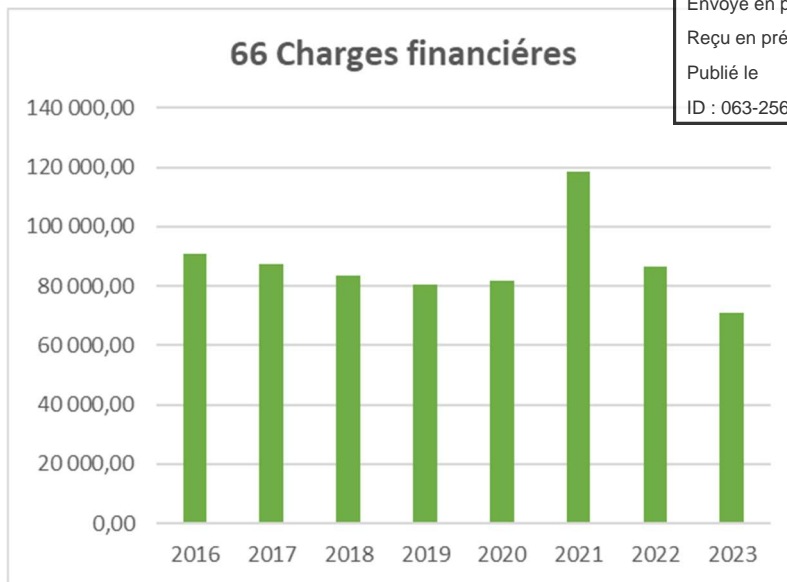
*Cependant il n'est pas question de se passer de MOE ex* des travaux plus spécifiques ou qui présentent des aspects techniques, notamment pour la création de nouveaux postes. En revanche, cela se traduit par un accroissement du travail au niveau des appels d'offres, des factures, des titres et des mandats. A ce jour, tous les agents sont à plein temps. Il faudra être vigilant sur l'évolution de la charge de travail des postes de secrétariat, comptabilité et techniques. Il faudra peut-être aussi envisager une mutualisation avec des structures proches de nous, pour augmenter le ou les postes en souffrance. Il est évident que la prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif, la création d'un budget électricité, vont accroître la charge de travail et le volume. Des embauches devront être faites, mais je pense qu'on pourra attendre le deuxième semestre 2024 pour appréhender au mieux les besoins dans ce domaine. Il faudra aussi calculer le temps passé dans chaque activité pour imputer à chaque budget les charges qui leur reviennent.



### CHARGES FINANCIERES :

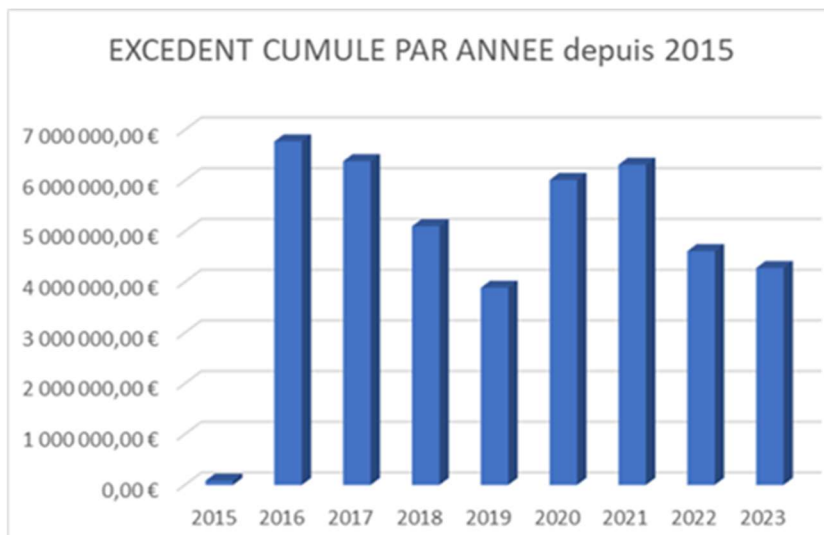
Nous engagerons des discussions avec le Crédit Agricole pour connaître les conditions de rachat et voir si cela s'avère intéressant car un des deux emprunts de SJDC s'arrête en 2025 et le deuxième en 2030. La prise de compétence Assainissement, la création d'un budget électricité et toutes nos évolutions, nous obligent à réorganiser ce poste dans le courant 2024, afin d'imputer les dépenses aux budgets concernés.

Nous devrions contracter de nouveaux emprunts. Nous constatons que les intérêts sont en baisse au niveau national, il faut saisir l'opportunité. Les intérêts payés par le SBL en 2023 sont en baisses de près de 17 K€. Nous reviendrons sur ce poste quand nous aborderons les investissements.



**NOS CONCLUSIONS SUR CETTE SECTION :**

Nos résultats financiers pour 2023 sont bons. Notre excédent en exploitation sera de l'ordre de 4.2 M€ pour cette section, ce qui nous donne une CAF Brute (Capacité d'Auto-Financement Brute) importante pour effectuer les travaux nécessaires pour bien entretenir notre réseau et nos installations.



**CAPACITE D AUTO-FINANCEMENT BRUTE PAR ANNEES DEPUIS 2015**

# Nos Investissements

TRAVAUX PAR EPCI de 2014 à 2023 TTC								
TRAVAUX TTC	2019	2020	2021	2022	2023	total TTC	TRAVAUX	POPULATION
BILLOM COM	522 901 €	279 144 €	686 614 €	1 697 590 €	1 257 888 €	9 035 995 €	23,10%	21,60%
DORE ALLIER	323 222 €	291 219 €	791 027 €	731 444 €	1 014 894 €	4 539 035 €	11,60%	6,51%
PLAINE LIMAGNE	549 061 €	420 184 €	580 700 €	965 670 €	1 265 384 €	7 575 109 €	19,37%	8,09%
RLV	41 821 €	644 255 €	410 857 €	634 560 €	180 054 €	3 937 178 €	10,07%	10,61%
Métropole	1 578 630 €	1 932 553 €	1 189 852 €	1 836 210 €	2 597 457 €	14 028 651 €	35,86%	53,18%
	3 015 634 €	3 567 354 €	3 659 049 €	5 865 475 €	6 315 678 €	39 115 968 €		

Dans les tableaux ci-dessus, vous pouvez vous rendre compte du volume des investissements SUR LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS réalisés en 2023. (Dans ces chiffres, ne sont pas pris en compte les restes à réaliser 2023). Depuis l'an dernier, on est capable de donner le nombre de mètres linéaires réalisés par diamètre, mais aussi les branchements refaits.

Notre patrimoine est très important, nos services ont estimé celui-ci à près de 354 Millions d'euros. Bien sûr, au fil des ans nous affinerons ces chiffres pour être au plus près de la réalité. (voir le tableau ci-dessous).

**VALORISATION DU PATRIMOINE**

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024



Publié le

ID : 063-256300187-20240215-2024\_02\_01-DE

CANALISATIONS	linéaire (m)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Renouvellement conduite de distribution <250	1135774	210,00 €	
Renouvellement conduite d'adduction Ø 300	23963	310,00 €	7 428 530,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 350	9692	350,00 €	3 392 200,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 400	52966	405,00 €	21 451 230,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 500	6706	510,00 €	3 420 060,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1229101</b>		<b>274 204 560,00 €</b>

BRANCHEMENTS	linéaire (u)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
<b>TOTAL</b>	<b>42567</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>51 080 400,00 €</b>

RESERVOIRS	volume (m3)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Billom	1033	750,00 €	774 750,00 €
Billom	750	850,00 €	637 500,00 €
Billom	66	1 000,00 €	66 000,00 €
Blanzat	2111	750,00 €	1 583 250,00 €
Blanzat	183	1 000,00 €	183 000,00 €
Cébazat	2144	750,00 €	1 608 000,00 €
Cébazat	2139	750,00 €	1 604 250,00 €
Chas	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chauriat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Chauriat	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chavaroux	858	850,00 €	729 300,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Culhat	103	1 000,00 €	103 000,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Dallet	166	1 000,00 €	166 000,00 €
Dallet	500	850,00 €	425 000,00 €
Gerzat	1537	750,00 €	1 152 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempdes	1017	750,00 €	762 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempty	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Luzillat	1550	750,00 €	1 162 500,00 €
Luzillat	523	850,00 €	444 550,00 €
Maringues	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Moissat	95	1 000,00 €	95 000,00 €
Mons	560	850,00 €	476 000,00 €
Nohanent	535	850,00 €	454 750,00 €
Nohanent	510	850,00 €	433 500,00 €
Perignat /Allier	550	850,00 €	467 500,00 €
Pont du Château	748	850,00 €	635 800,00 €
Ravel	189	1 000,00 €	189 000,00 €
Ravel	58	1 000,00 €	58 000,00 €
Ravel	221	1 000,00 €	221 000,00 €
Reignat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Saint Andre le Coq	153	1 000,00 €	153 000,00 €
Saint Bonnet/Allier	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Denis Combarnazat	202	1 000,00 €	202 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	40	1 000,00 €	40 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Sayat	271	1 000,00 €	271 000,00 €
Sayat	628	850,00 €	533 800,00 €
Seychalles	500	850,00 €	425 000,00 €
Seychalles	150	1 000,00 €	150 000,00 €
Vassel	500	850,00 €	425 000,00 €
Vertaizon	4250	750,00 €	3 187 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28517</b>		<b>22 992 450,00 €</b>
Nb de réservoir	50		

STATION DE POMPAGE + SURPRESSION			
Station de pompage / surpression	17	75000	1275000
Station de pompage LIMONS	1	1200000	1200000
Station de pompage PDC - Cotilles	1	1000000	1000000
Station de pompage PDC - Boucle du Buisson	1	1500000	1500000
Puits de captage LIMONS	5	75000	375000
Puits de captage PDC Boucle du Buisson	8	75000	600000
Puits de captage PDC Les Cotilles	5	75000	375000
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>		<b>6 325 000,00 €</b>

**TOTAL GENERAL PATRIMOINE**

**354 602 410,00 €**

# NOS RESERVOIRS : (dates de construction)

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le



ID : 063-256300187-20240215-2024\_02\_01-DE

## RESERVOIRS BASSE LIMAGNE

Année de construction retrouvée via le site internet [REMONTER LE TEMPS](#)

ONTRA	COMMUNE	LIEU-DIT	Nombre de Cuve	CAPACITE (m3)	Année de construction	Année de réhabilitation
SBL	Billom	Au dessus de la gare	1	1033	1968	
		Route de Vertaizon	2	750	1968	
		Tinlhat	2	66	avant 1968	2023-2024
SBL	Blanzat	Grand réservoir des Mauvaises	2	2111	1971	2023-2024
		Petit réservoir des Mauvaises	1	183	1986	
SBL	Cébazat	Cébazat	2	2144	1971-1972	2018-2019
		Ladoux	1	2139	avant 1969	2009-2010
SBL	Chas	Route de Chauriat	1	200	1983	
SBL	Chauriat	Route de Chas	2	180	1983	
		Haut de Chauriat	1	200	1988	
SBL	Chavaroux	Chavaroux	1	858	1979-1981	
SBL	Culhat	Bassinat	1	59	avant 1946	
		Route de Lezoux	2	103	avant 1984 ???	
		La Brousse	1	59	avant 1953	
SBL	Dallet	Dallet	1	166	avant 1983	
		Haut Chapon	1	500	2009-2010	
SBL	Gerzat		1	1537	1970-1971	2018-2019 + extérieur en 2022
SBL	Lempdes	Route de Cournon	1	1010	1976	
		Puy d'Anzelle alimentation Lempdes	1	1017	1968	
		Puy d'Anzelle alimentation Aulnat	1	1010	1982	
SBL	Lempty	Le Puy	1	59	avant 1960	
SBL	Luzillat	Les Minots	1	1550	1975-1976	
		Montgacon	2	523	avant 1954	
SBL	Maringues	Vensat	2	100	avant 2009	
SBL	Moissat	Bourg	1	95	Avant 1960	
SBL	Mons	Les Charmes	2	560	Avant 1954	
SBL	Nohanent	Route de Sayat	1	535	1983	
		Ancien réservoir - Rue de la Boucheyre	1	510	1968-1969	
SBL	Pérignat /Allier	Bourg	1	550	1972-1974	
SBL	Pont du Château	Boucle du Buisson	1		1992	
		Route de Riom	1	748	avant 1946	
SBL	Ravel	Bourg	1	189	1962	
		la Morille	1	58	1983	
		Le Cros - alimentation de Bort l'Etang	1	221	avant 1960	
SBL	Reignat	Bourg	1	180	Avant 1966	
SBL	Saint Andre le Coq	Pagnant	2	153	avant 1974	
SBL	Saint Bonnet/Allier	Bourg	2	60	avant 2008	
SBL	Saint Denis Combarnazat	Pagnant	2	202	avant 1974	
SBL	Saint Julien de Coppel	Bourg		100	entre 1967 et 1974	
		Contournat		100	1966-1967	
		Lassias		100	avant 1965	
		Les Couleaux		100	avant 1967	
		Roche		100	1966-1967	
		Rongheat	1	40	!!!	
SBL	Sayat	Rouveyre	1	60	entre 1962-1965	
		Mas d'Argnat	1	271	1985	
SBL	Seychalles	Réservoir de Sayat	1	628	1969	
		Courcourt	1	500	1984	
SBL	Vassel	Bourg	1	150	avant 1968	
		Route de Billom	1	500	1984-1985	
SBL	Vertaizon	Puy de Mur (3 Rondes)	3	1350	1981	
		Puy de Mur (2 Carrés)	2	2900	1981	
STATION BOUCLE DU BUISSON :			1992			
STATION DES COTILLES			1966			
Batiment captage ARGNAT			1985			

Nous avons mis la liste de tous nos réservoirs. Vous constatez que la grande majorité a été construite entre les années 1950 et 1970. Cela signifie qu'ils ont entre 50 et 70 ans. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes pour justifier les travaux de réhabilitation. Pour 2024, il faudra finir la réhabilitation du réservoir de BLANZAT et entreprendre les deux, voire les trois réservoirs de LEMPDES. Il faudra aussi, dès 2025 s'attaquer à celui du Puy de Mur. Tous ces ouvrages sont des lieux stratégiques de nos alimentations, il faut donc qu'ils soient en très bon état pour garantir leur bon fonctionnement, mais aussi la qualité de notre eau. Pour réaliser tous ces chantiers, nous proposons de prévoir un emprunt d'équilibre qui se consoliderait sur 2024 et 2025, afin de le limiter à 1.5 M€. Pour les autres réservoirs, nous pouvons assurer leur réhabilitation sur nos fonds propres sans emprunt.

## ETUDES, TERRAINS & PETIT MATERIEL :

	<b>INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2023</b>	<b>RAR 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>65 076,40</b>	<b>31 500,00</b>
<b>2031</b>	<b>Frais d'études</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
	MOE - DUP ARGNAT		20 000,00
	Etudes diverses diag SJDC		10 000,00
<b>2033</b>	<b>Frais d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
	Diverses consultations		1 500,00
<b>2088</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>65 076,40</b>	<b>0,00</b>
	Supervision - tranche 2 - MOE	65 076,40	0,00
<b>21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>454 000,00</b>
<b>2111</b>	<b>Terrains nus</b>	<b>0,00</b>	<b>390 000,00</b>
	Achat parcelles RACHAT EPF SMAFS+SAFER	0,00	370 000,00
	Achat parcelles sioule et morge (limons)	0,00	20 000,00
<b>2128</b>	<b>Aménagement terrains</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
	Aménagements extérieurs JOZE	0,00	5 000,00
<b>2121</b>	<b>Terrains Plantations</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
	Plantation Haies	0,00	50 000,00
<b>2154</b>	<b>Matériel industriel</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>
	canne GPS	0,00	12 000,00
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatiq</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
	Achat matériel bureau	0,00	500,00
	Informatique	0,00	1 000,00
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
	Achat mobilier	0,00	500,00

Nous avons intégré les acquisitions à réaliser pour la DUP d'Agmat à la suite de l'arrêté du préfet. La dernière tranche de notre supervision est terminée. Il reste quelques finitions graphiques. Une présentation de cet outil vous sera faite au cours de notre visite des installations prévue le 15 juin 2024. Notre objectif est d'atteindre 80% du rendement du réseau dès 2024.



Même si j'ai beaucoup de doute sur la fiabilité des rendements syndiqués, nous continuerons à garder notre ligne de conduite pour annoncer des chiffres réels qui sont tous justifiables. Les méthodes de calcul sont très élastiques et offrent beaucoup de possibilités pour obtenir de bons voire trop bons rendements...

Personnellement, je préfère parler de l'ILP (Indice Linéaire de Perte). Quand il est à 3 (m<sup>3</sup>/km/jour), cela signifie que notre réseau est très bien, En 2022, nous sommes à 3.1 cela signifie que nous perdons 3.1 m<sup>3</sup> par kilomètres de réseau et par jour, avec 1218 Km, cela représente 37 750 m<sup>3</sup> par jour.

## TRAVAUX BATIMENTS :

	<b>INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2023</b>	<b>RAR 2023</b>	<b>BP 2024</b>
<b>2313</b>	<b>Constructions</b>	<b>543 415,15</b>	<b>565 000,00</b>
	prog 2022 Travaux sur ouvrages	43 200,00	0,00
	MOE - Réservoir de Blanzat - Turbine (AMO)	22 394,21	0,00
	MOE - Réservoir Blanzat - Réhabilitation	6 969,18	0,00
	Prog 2022- Réservoir Blanzat - Réhabilitation	400 350,12	0,00
	MOE - Réservoir Lempdes - Réhabilitation	0,00	0,00
	MOE - Etudes diverses		20 000,00
	<b>MOE - Réservoir de BLANZAT 2024 FIN</b>		0,00
	Prog 2022 - Programme graph-ouvrages SBL		25 000,00
	Prog 2023 - Travaux STATION des Cotille (Toiture)		10 000,00
	Prog 2023 - Programme STATIONS ETANCH	70 501,64	0,00
	<b>Prog 2024 - Réservoir de Lempdes (2)</b>		300 000,00
	<b>Prog 2024 - Réservoir de BLANZAT</b>		210 000,00

Pour l'exercice 2023, nous estimons le chiffre des économies réalisées grâce à notre MOE interne, à près de 350 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Autre intérêt majeur d'une MOE interne : cela nous permet de vérifier et valider les travaux effectués par notre exploitant et de suivre la création de lotissements avec des conventions qui nous rapportent environ 10 000 € par an.



## TRAVAUX CANALISATIONS :

2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 393 330,20	5 340 104,04
	MOE - Blanzat - Turbines	18 360,00	0,00
	MOE - Réservoir Blanzat - Réhabilitation	18 440,37	0,00
	MOE - Réservoir Lempdes	21 600,00	0,00
	Prog 2022 - Travaux Supplémentaires	11 229,05	0,00
	Prog 2021 - Réservoir Blanzat - Travaux de réhabilitation	257 123,89	0,00
	Prog 2022 - Réservoir Lempdes déchetterie- Travaux	4 379,87	0,00
	Prog 2023 - Travaux <u>subventionnés</u>	198 081,85	0,00
	Prog 2023 - Travaux Supplémentaires a prévoir	684 587,27	0,00
	Prog 2023 - Travaux de Dévoiement	16 621,99	0,00
	Prog 2023 - Travaux hors marché SEMERAP	10 000,00	0,00
	Prog 2023 - Travaux RESERVOIR de THINHLAT	128 875,91	0,00
	Prog 2024 - Travaux <u>subventionnés</u>	0,00	2 165 430,04
	Prog 2024 - Travaux Supplémentaires	0,00	622 674,00
	Prog 2024 - Travaux Supplémentaires a prévoir	0,00	900 000,00
	Prog 2024- Travaux d'Extensions	0,00	60 000,00
	Prog 2024 - Travaux de Dévoiement	0,00	24 000,00
	Prog 2024 - Travaux hors marché SEMERAP	0,00	118 000,00
	Prog 2024 - RESERVOIR BLANZAT	0,00	210 000,00
	Prog 2024 - Travaux Réservoir Lempdes (2)	0,00	500 000,00
	Prog 2024 - Travaux Réservoir culhat	0,00	60 000,00
	Prog 2024 - Travaux Réservoir mur sur allier	0,00	60 000,00
	Prog 2023 - Travaux Réservoir TINLHAT		0,00
	Programme 2024 - Travaux de mise en sécurité des rése	0,00	60 000,00
	BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2023	24 030,00	0,00
	BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2024	0,00	540 000,00
	Travaux de renouvellement Hors contrat SEMERAP	0,00	0,00
	SAEP - SPR - CHATEL- VOLVIC-SBL - Interconnexion	0,00	20 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations cor	20 000,00	200 000,00
			200 000,00
		2 021 821,75 €	6 620 604,04 €

Les chiffres en vert sont les restes à réaliser 2023. La somme des travaux ci-dessus, réalisés et engagés, est impressionnante : il reste encore plus de 2 millions d'euros de travaux engagés non terminés. Nous le verrons lors de la présentation du RPQS 2023, mais l'on sait déjà que ce sera une année importante pour notre réseau et son renouvellement, où nous devrions approcher 16,593 Km de remplacement.

Je ne reviendrai pas sur mes propos concernant le renouvellement et les tarifs. Pour les travaux 2024, les tableaux ci-dessus sont assez parlants sur notre activité. Plus de 7.3 millions d'euros d'investissement en restant dans nos objectifs de décembre 2022.

La turbine de BLANZAT devrait être installée fin d'année 2024. En parallèle, nous finirons la réhabilitation du réservoir. Ces travaux sont réalisés afin de maintenir la qualité de notre eau, mais aussi pour la sécurité de notre exploitant et de ses agents.

Autre fait marquant de 2023, le nombre croissant d'extensions en partie à l'aide apportée par le syndicat sur le plan financier mène à la proximité de nos agents qui remplissent pleinement les collectivités.

Aujourd'hui, la SEMERAP a un parc compteurs à jour, et c'est à eux qu'il revient désormais de remplacer les compteurs de plus de 15 ans. Cela représente 3000 compteurs par an à renouveler jusqu'à la fin du contrat en 2035. Les ruptures de stock des fabricants ont pénalisé ce remplacement. La SEMERAP a pris beaucoup de retard en 2022 et 2023, elle met des solutions en place pour lisser le retard afin que tout soit régularisé sur deux ou trois ans, pour ne pas pénaliser le syndicat et la SEMERAP, car les compteurs perdent beaucoup de m3 en comptage en vieillissant (estimé à 1% de perte par an).

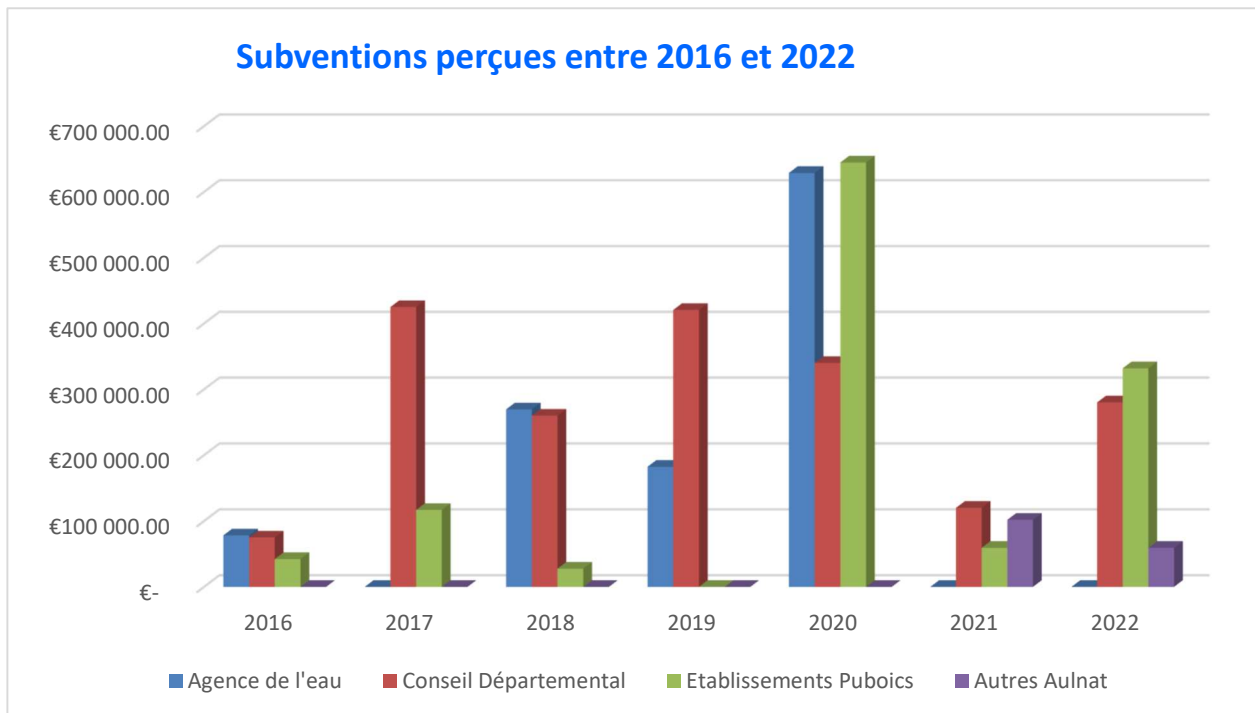
**Suppression des branchements en plomb** : suite à l'appel d'offre, nous avons confié le lot 1 de ce chantier à l'entreprise SADE. Je pense que c'est une sage décision car la SPL en manque de personnel actuellement aurait eu beaucoup de mal à réaliser ce chantier. Pour ce lot, il y a environ 350 branchements à changer. Quand le lot 1 sera entièrement terminé, nous verrons pour lancer les lots 2 et 3.

# Les Subventions

## Subventions par financeurs entre 2014 à 2023

	Agence de l'Eau	Conseil Départemental	Etablissements Publics	Autres	TOTAL PAR ANNEES
2016	78 163,50 €	75 000,00 €	42 231,34 €	- €	195 394,84 €
2017	- €	425 000,00 €	116 759,93 €	- €	541 759,93 €
2018	269 507,09 €	260 000,00 €	27 711,71 €	- €	557 218,80 €
2019	182 381,50 €	420 561,84 €	- €	- €	602 943,34 €
2020	628 849,89 €	340 000,00 €	644 718,89 €	- €	1 613 568,78 €
2021	- €	120 000,00 €	59 292,89 €	101 773,50 €	281 066,39 €
2022	- €	280 000,00 €	331 863,10 €	59 213,03 €	671 076,13 €
2023	15 435,00 €	260 000,00 €	37 887,76 €	676,10 €	313 998,86 €
	<b>1 174 336,98 €</b>	<b>2 180 561,84 €</b>	<b>1 260 465,61 €</b>	<b>161 662,63 €</b>	<b>4 777 027,06 €</b>

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Totaux
Agence de l'eau	78 163,50 €	- €	269 507,09 €	182 381,50 €	628 849,89 €	- €	- €	1 158 901,98 €
Conseil Départemental	75 000,00 €	425 000,00 €	260 000,00 €	420 561,84 €	340 000,00 €	120 000,00 €	280 000,00 €	1 920 561,84 €
Etablissements Puboics	42 231,34 €	116 759,93 €	27 711,71 €	- €	644 718,89 €	59 292,89 €	331 863,10 €	1 222 577,85 €
Autres	- €	- €	- €	- €	- €	101 773,50 €	59 213,03 €	160 986,53 €



Les graphiques parlent d'eux-mêmes :

Le Conseil Départemental est le seul partenaire qui continue de nous aider dans le renouvellement des canalisations. Il a augmenté sa dotation en nous octroyant 300 000 € par an, soit 30% de 1 000 000 € HT de travaux. Mise à part une subvention de 15 000 € pour la plantation de haies sur nos puits de captage à Pont du Château, nous constatons l'absence totale de financement de l'Agence de l'Eau depuis 2020. Pourtant, nos usagers paient environ 30 cts par m<sup>3</sup>, ce qui représente une somme très importante. On peut se demander pourquoi aucune subvention sur le renouvellement des canalisations n'est accordée alors que l'Agence de l'Eau exige des rendements d'au moins 75 % et que nous respectons cette préconisation. De plus, la recherche de fuites, la sectorisation sont financés par l'AELB. Mais la réhabilitation du réseau, qui permettrait de réduire les fuites, ne fait pas partie des actions subventionnables. **La loi dit pourtant que l'argent de l'eau doit retourner à l'eau...L'Etat ne nous montre pas l'exemple.**

# LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 063-256300187-20240215-2024\_02\_01-DE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune de Maringues a officiellement adhéré à la compétence optionnelle de l'assainissement collectif du SMEA de la Basse Limagne. La commune de Lempty est en cours d'intégration et on devrait avoir un arrêté préfectoral courant avril pour valider cette adhésion.

Maintenant il nous faut exercer cette compétence. Plusieurs options s'offrent à nous la régie, le contrat d'affermage ou un mixte. Je ne veux pas précipiter les choses sur le choix de la gestion. Je pense qu'on devrait, pendant les 2 années à venir, continuer tel que fonctionnent les communes concernées, c'est-à-dire signer des contrats d'une année renouvelables avec la SEMERAP pour celles qui sont exploitées par la SPL, et pour les autres, il faudra là-aussi prendre des contrats de prestations pour nous laisser le temps d'étudier la meilleure solution. Nous pourrions aussi compter sur le syndicat Morge et Chambaron pour réaliser des prestations sur l'assainissement par l'intermédiaire de leur technicien sous forme de prestations de service.

Nous ne pouvons pas donner un chèque en blanc à la SEMERAP. Nous devons attendre de savoir combien nous aurons de communes, car il est plus facile de négocier un contrat avec 15 communes, aussi bien sur les tarifs que sur les activités. C'est aussi éviter de mettre en danger la SPL.

Nous devrions voter le premier budget d'assainissement collectif lors du prochain comité en essayant d'intégrer le temps que nos agents vont passer sur cette option afin de le rembourser au budget Eau notamment les charges de personnel. Je serais très attentif à la transparence des budgets et à ce que chacun paie ce qu'il doit sur ses propres finances. Cela fera 4 budgets fin 2024.

## LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Le SPANC : un vaste sujet en ce moment. Face à la situation, nous avons écrit à la SEMERAP pour la prévenir que, si au 31 mars 2024, la situation n'était pas revenue à la normale, nous dénoncerions le contrat et nous demanderions les pénalités qui vont avec. Cela nous obligera à faire comme au SIAREC, c'est-à-dire créer notre propre service. Pour financer ce travail, nous toucherons le prix des visites et de l'abonnement au service, que les usagers paient aujourd'hui à la SEMERAP alors que le service n'est pas rendu. Nous devons de toute façon modifier cette partie de financement qui pose question, surtout quand il n'y a aucune visite de réalisée depuis 4 voire 6 ans.

# LA CREATION D'UN BUDGET ELECTRICITE.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 063-256300187-20240215-2024\_02\_01-DE

A la fin du troisième trimestre 2024, nous devrions lancer les travaux pour la mise en place de notre turbine. Nous devons créer, dès le mois de mars un budget électricité, avec un conseil d'exploitation et des statuts spécifiques à cette activité. Je propose, aux vues des travaux, de réaliser sur ce budget un emprunt complémentaire de 350 000 € qui viendrait s'ajouter à celui de 550 000 € fait il y a trois ans (qui serait transféré du budget eau au budget électricité).

## Nos LOCAUX

Il nous faut d'ores et déjà engager la réflexion sur nos locaux. Nous manquons de places et les évolutions futures vont nous demander d'autres bureaux.

Il faut aussi tenir compte du fait qu'à ce jour le site de JOZE appartient essentiellement aux syndicats de PDR et du SBL. La SEMERAP a juste un hangar, tout le reste appartient aux syndicats, y compris le foncier.

Si on se réunissait, la solution serait vite trouvée : il n'y aurait que des travaux de réhabilitation à entreprendre pour nos agents, mais aussi pour les salariés de la SEMERAP qui méritent des locaux un peu plus adaptés à l'évolution climatique. Se doter d'une salle de réunion qui serait mutualisée et remise au goût du jour techniquement et sans fuite d'eau. Les travaux pourraient être réalisés par un emprunt qui serait autofinancé par les loyers perçus pour la location des locaux à la SEMERAP par PDR et SBL.

## NOTRE EXPLOITANT : La SEMERAP

Après plus de deux années de discussions, notre avenant vient d'être signé et est entré en service depuis le 1 er janvier. Je remercie J.P. RUET et N. MIALON pour leur implication et leur ténacité à faire aboutir cet avenant dans l'intérêts du syndicat, mais surtout de nos usagers.

Nous verrons ce que l'avenir nous réserve, mais la situation reste toujours préoccupante, Nous savons que l'année 2023 sera déficitaire de plusieurs centaines de milliers d'euros, ce qui signifie que le capital social va repasser en dessous de la moitié de sa valeur. Cela oblige le Commissaire Aux Comptes (CAC) à faire le signalement et mets la SEMERAP sous surveillance du tribunal de commerce. Il faut que, dans les deux années suivantes, la situation comptable soit redressée sinon c'est la liquidation judiciaire.

Les mesures votées en décembre 2023 par les administrateurs des sociétés ont été validées par les « gros » syndicats (près de 100 000 adhérents à ce jour sur le territoire de la Basse Limagne) que compte la société). Les contrats obtenus à RLV doivent permettre une amélioration de la situation financière des sociétés afin de reconstituer une bonne partie de notre capital social.

En revanche il faut dans le même temps revoir **tous les contrats et activités déficitaires pour ne pas retomber dans le système de faire supporter aux syndicats et donc aux usagers** des hausses systématiques dues à une mauvaise gestion des contrats et de la SPL.

Il reste encore beaucoup à faire sur ce dossier, notamment répondre favorablement à la Chambre Régional des Comptes sur les manquements et sur la concordance entre le taux d'activité des syndicats et leur nombre d'actions, le règlement intérieur, les statuts, le pacte d'actionnaires et la mise en place d'une structure parallèle à la SPL pour répondre aux demandes émanant d'organismes qui ne sont pas des collectivités ou pour celles qui ne sont pas actionnaires. **Nous devons exiger plus de réactivité de la direction.**

Des changements doivent être entrepris dans le courant du premier semestre sous peine de précipiter la société dans le dépôt de bilan, ce qui serait catastrophique pour tous. Vu notre manque de coordination entre syndicats, nous sommes à ce jour incapables de se passer de la SEMERAP.

Le SBL tient à jouer son rôle mais ne peut plus être la « vache à lait » de la SEMERAP. Il faudra donc que nous prenions toutes nos responsabilités pour assurer l'avenir de la SEMERAP si on ne veut pas connaître de grandes déceptions. Cela serait terrible pour les salariés qui nous font confiance et qui comptent sur nous pour résoudre ces difficultés. C'est d'autant plus important que, sur le terrain, le travail est fait pour la plus grande satisfaction de nos usagers. Ils ont de l'eau potable de qualité 24h/24 et 365 jours par an. Je remercie d'ailleurs le processus R2 « exploitation eau » pour le travail accompli et pour son écoute à nos problèmes. Je compte sur Fabien LACAZE et Fabienne MAYET pour transmettre ce message aux salariés.

## Nos partenaires :

### LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le CD continue sa réflexion sur la création d'une structure de l'eau qui pourrait être une solution pour gérer au mieux la question des ressources, des interconnexions et des tarifs. La reprise et la mise à jour du schéma départemental sont quasiment terminées. Elle va permettre de trouver des réponses sur la situation de l'eau dans notre département.

Les interconnexions, sont un sujet d'actualité qui doit revenir au goût du jour. Nous avons deux projets en cours. En 2023, avec Riom Limagne et Volcans et le SIAEP de la Plaine de Riom, nous avons relancé celle concernant l'ouest du département. Nous devons accélérer celle concernant l'est.



Nous avons engagé des discussions avec la Métropole pour des projets d'interconnexions sur 5 ou 6 lieux possible. Nous devons aussi travailler avec le SME d'Issoudun pour créer des interconnexions entre nos réseaux afin de sécuriser et assurer à nos usagers la quantité et la qualité d'eau nécessaire à leurs activités.

## CENA : Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne

Nous avons signé une convention sur plusieurs années avec le CEN. Celle-ci facilite l'acquisition de parcelles et permet de contrôler leur utilisation par la rédaction de baux environnementaux. La signature de ces baux ruraux à clause environnementale entre les agriculteurs et le syndicat, permet de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, engrais etc.) C'est un enjeu important et fondamental pour maintenir la qualité de l'eau et de nos bassins versants.

Préserver nos ressources est une priorité. Nous pouvons toujours compter sur l'appui du CEN Auvergne pour l'aspect environnemental ; il est moteur dans ce domaine, comme dans le suivi de la divagation de l'Allier, et il conduit pour nous une étude sur les enrochements de Limons, et sur la sécurisation des puits de captage de Pont du château. Les travaux de plantation de haies se poursuivront en 2024 avec une journée spécifique organisée en commun avec le CEN dans le but d'y associer éventuellement les élus.

## AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Au niveau financement, l'AELB ne participera à rien en 2024, car le contrat territorial est bloqué entre la DDT et la Chambre d'agriculture. Pourtant, notre Président de la République a fait plein de promesses pendant l'été... Il a parlé d'amélioration des rendements, mais a oublié de les faire financer. Il y a de l'argent à l'Agence de l'Eau mais la redistribution s'arrête entre la Bretagne et Orleans. En Auvergne, nous sommes trop loin pour en bénéficier.

## AUTRES :

Avec le concours de la SAFER, de l'EPF-SMAF et leurs conseils juridiques, nous œuvrons pour l'achat de parcelles sur l'AAC (aire d'alimentation des captage) des Cotilles à Pont-du-Château, et sur Tissonnières pour la création d'un accès aux parcelles de nos futurs puits.

La production d'électricité à partir des chutes d'eau du réservoir des mauvaises de BLANZAT devrait démarrer fin 2024-début 2025. Les études bétons étant terminées, nous allons rentrer dans la phase réalisation. Le dossier est déposé auprès de l'ARS. Le permis de construire est accepté par la commune de BLANZAT. Le deuxième appel d'offre sur la partie turbine vient d'être relancé. Là-aussi, il va falloir créer un autre budget annexe.

Nous avons trouvé plusieurs partenaires pour la mise en œuvre des énergies renouvelables. Nous avons déjà programmé des rencontres pour voir la faisabilité du projet, mais nous sommes favorables à la création de centrales photovoltaïques sur nos périmètres de protection de captage ou à proximité et peut être aussi sur nos bâtiments. (Il faudra étudier les contraintes).



# LES RESSOURCES

Il est indispensable d'aborder le problème de nos ressources. Nos inquiétudes concernent plus particulièrement le barrage de Naussac, la source d'Argnat et les nappes alluviales.

Des études sont en cours : une sur le HMUC, l'autre sur le PTGE, mais on connaît déjà le résultat. Le gouvernement va faire un panachage entre tous les utilisateurs et baisser les droits d'eau de tout le monde.

Pourtant des questions subsistent :

- Faut-il de l'eau potable pour lutter contre les incendies ?
- Faut-il de l'eau potable pour nourrir le bétail ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde industriel ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde agricole ?
- Faut-il de l'eau potable pour les espaces verts (stades, golfs, etc...) ?

Je n'ai pas la prétention de connaître toutes les solutions, mais une chose est certaine : il nous faut de l'eau potable pour vivre. Pour l'être humain, c'est minimum 1.5 litre par jour.

Pour les autres usages, on peut utiliser de l'eau brute ou d'autres ressources stockées, par exemple les eaux traitées en station d'épuration, des réserves collinaires, etc.

Je ne voudrais pas remettre en cause la loi NOTRe, elle a du positif, mais elle est faite par des hauts technocrates qui n'ont pas la vision de la réalité de nos territoires, de nos bassins versants et de la composition de nos réseaux... Toutes ces grandes « messes » qui réunissent tous les partenaires pour faire plaisir au maximum d'électeurs n'accouchent que de souris, rien de fondamental sur nos pratiques, aucune remise en cause des pratiques anciennes consommatrices d'eau potable. Il faut adapter notre eau en fonction de nos besoins : inutile de traiter et de transporter toute l'eau qu'on utilise.

Demain, on va partager l'eau entre les utilisateurs... Sans distinction des besoins qu'ils soient vitaux ou des besoins industriels ou alimentaires ou agricole. Il faut arrêter d'opposer les usagers les uns aux autres, on a besoin de tout le monde pour le travail, la nourriture **et LA VIE. N'oublions jamais que pour vivre on a besoin de l'eau...**

## EN CONCLUSION :

Pour conclure ce débat d'orientation budgétaire, je dirais que nos finances sont saines, nos investissements sont assurés sur plusieurs années, nous avons une structure compétente avec des salariés motivés. Tous les ingrédients sont réunis pour réussir le passage vers 2026.

Cependant, je suis de plus en plus inquiet quant à l'avenir des syndicats. Il faut absolument se rencontrer au plus vite entre syndicats pour étudier des regroupements ou des fusions, afin de garder nos compétences, et pour défendre notre avenir. Si on attend trop, les syndicats disparaîtront, ce qui signifie l'abandon du monde rural qui va

être complètement oublié par ces grosses structures que sont les métropoles ou les communautés d'agglomérations. Soyons inventifs et ambitieux pour garantir une eau de **qualité et accessible à TOUS**.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024  
Reçu en préfecture le 19/02/2024  
Publié le  
ID : 063-256300187-20240215-2024\_02\_01-DE

Assumer mon rôle de Président, c'est faire en sorte de laisser aux nouvelles générations un Syndicat regroupant plusieurs syndicats d'eau et d'assainissement en bonne santé aussi bien financière que matérielle, en respect avec notre environnement et suffisamment armé pour résister aux attaques. Le préfet veut que tous les délégués des syndicats soient des élus communautaires. Comment un élu normalement constitué qui siègera au conseil communautaire pourra être dans tous les syndicats, toutes les instances. Cette pratique entrainera la suppression des syndicats car le quorum ne sera plus atteint dans les comités. Tout confier à l'intercommunité, ce sera la mort de tous les efforts effectués ces dernières années. Les EPCI ne pourront pas tout faire et nous allons nous retrouver dans les mêmes conditions que dans les années 1990, où nous avons dû céder la gestion de nos syndicats à des sociétés privées, car nous étions incapables de réaliser les investissements nécessaires à la remise en état des réseaux, laissés à l'abandon par les communes qui ne pouvaient pas gérer tous les problèmes.

Là, ce sera à un étage supérieur, mais les conséquences seront identiques, surtout pour l'usagers : un prix au m<sup>3</sup> beaucoup plus cher et abandon du monde RURAL.  
**Réagissons après il sera trop tard.**

**« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »**

[Antoine de Saint-Exupéry](#)